



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil.

N° de tiré à part : 19-INT-430

Déposé le : 17.12.19

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

Délai de réponse dès le renvoi au CE : trois mois.

Titre de l'interpellation

Le Grand Conseil va-t-il pouvoir déterminer si le principe de « *qui commande paie* » s'applique à la facture sociale et décider si à l'avenir les communes vaudoises continueront à participer aux dépenses sociales cantonales ?

Texte déposé

Les communes vaudoises de Crans-près-Céligny, Rolle et Bursinel refusent de payer leur participation financière aux tâches sociales cantonales et appellent d'autres communes à joindre un « *Mouvement contre la facture sociale* ». Cette relation extrêmement tendue entre les communes et le Canton est inédite et explosive. Elle illustre la volonté de nombreuses communes, également exprimée à plusieurs reprises au sein du Grand Conseil, que le principe de « *qui commande paie* » s'applique dans le futur au financement des prestations d'une politique sociale largement élaborée par le Canton, et ce malgré l'existence du Conseil de politique sociale (CPS). Il ne s'agit donc pas de remettre en cause le bien-fondé des régimes sociaux, mais bien de s'assurer qu'un projet de reprise complète par le Canton de la part communale de la facture sociale soit proposé au plus vite par le Conseil d'Etat au Grand Conseil. Il appartient en effet au Grand Conseil de décider si à l'avenir les communes vaudoises continueront à participer aux dépenses sociales cantonales.

Le Conseil d'Etat et les deux associations faitières des communes, l'Union des Communes Vaudoises (UCV) et l'Association des Communes Vaudoises (AdCV), ont relancé en juin 2019 la plateforme de discussions canton-communes afin de réviser l'accord sur cette répartition de la facture sociale. En parallèle, la plateforme élabore également un projet de refonte de la péréquation intercommunale, système qui garantit la solidarité entre les communes. Tout en conservant une vision globale, les réflexions sur ces deux axes devraient toutefois se faire indépendamment, notamment afin « *d'éviter de mêler péréquation des ressources et répartition des factures sociales* » comme l'a précisé le Conseil d'Etat dans son document fixant les principes techniques à prendre en considération lors de la conception de la nouvelle péréquation intercommunale (NPIV).

Un accord entre l'Etat et les deux associations faitières va vraisemblablement découler des négociations financières de la plateforme ce qui permettra au Conseil d'Etat de soumettre un projet au Grand Conseil. Idéalement, celui-ci proposera, indépendamment du projet de NPIV, la reprise totale de la facture sociale par le Canton moyennant une bascule de points d'impôts en faveur du Canton. Toutefois, les déclarations formulées par les membres de la plateforme montrent que ceci est loin d'être acquis.

En effet, en juin 2019 le Conseil d'Etat a évoqué une « *éventualité de la reprise partielle ou totale de la facture sociale par le canton (moyennant le respect du principe de la neutralité financière pour l'Etat dans la durée)*² » tout en précisant qu'il s'agissait de « *tenir compte de l'attractivité du Canton après ce transfert* ». L'UCV, par la voix de sa présidente, a affirmé qu'elle était favorable à une reprise complète de la facture sociale par le Canton tout en indiquant que celle-ci serait techniquement difficile car nécessitant une bascule modulée³. Pour finir, en décembre 2019, le Comité de l'AdCV, par la voix de sa présidente, a pour sa part déclaré « *Nous soutenons la prise en charge par le canton de la facture sociale et de son augmentation, mais nous sommes plutôt favorables à ce qu'il reprenne les deux tiers. Le tiers restant servirait à stabiliser la péréquation horizontale*⁴ ».

Il est donc envisageable que le Grand Conseil soit nanti d'un projet ne proposant pas la reprise totale de la facture sociale par le canton. Ainsi, au vu de ce qui précède, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat.

1/ Le Conseil d'Etat peut-il confirmer que le principe qu'il a adopté « *d'éviter de mêler péréquation des ressources et répartition des factures sociales* » est appliqué dans le cadre des travaux de la plateforme ?

2/ Le Conseil d'Etat peut-il préciser ce qu'il estime être « *le principe de neutralité financière pour l'Etat dans la durée* » dans le cas d'une reprise totale de la facture sociale par l'Etat ?

3/ Le Conseil d'Etat peut-il préciser ce qu'il estime être un transfert de la facture sociale « *tenant compte de l'attractivité du Canton après ce transfert* » et indiquer s'il estime que cette condition peut être atteinte en cas d'une reprise totale de la facture sociale par l'Etat.

4/ Il appartient au Grand Conseil de décider si à l'avenir les communes vaudoises continueront à participer aux dépenses sociales cantonales. Si le Conseil d'Etat signe avec les associations faitières des communes (UCV et AdCV) une convention comprenant une reprise partielle de la facture sociale, comment compte-t-il s'assurer que le Grand Conseil puisse conserver sa compétence de décision quant à une reprise complète de la facture sociale par le Canton ?

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour ses réponses

¹ Comment devra être la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) ?, Service des communes et du logement (SCL), septembre 2018

² Communiqué de presse du Conseil d'Etat du 13 juin 2019

³ * Le Canton pourrait payer l'entier de la facture sociale dès 2022 », 24 heures, 14 juin 2019

⁴ * Rolle et Crans-près-Céligny en quête d'alliés pour tenir tête au Canton », La Côte, 2 décembre 2019

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer

Ne souhaite pas développer

Nom et prénom de l'auteur :

CHRISTIN, Dominique-Ella

Signature :

D.E. CLK

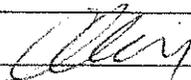
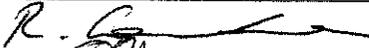
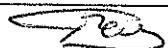
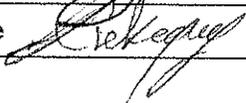
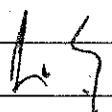
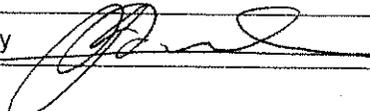
Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

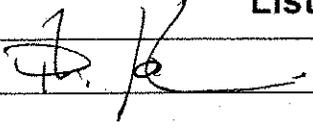
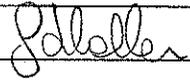
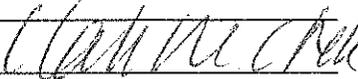
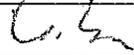
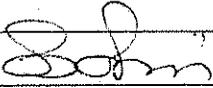
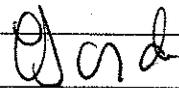
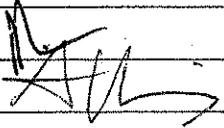
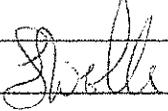
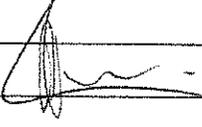
INTERPELLATION D.E. CHRISTIN - LE GRAND CONSEIL VA-T-IL POUVOIR DETERMINER SI LE PRINCIPAL DE
"QUI COMMANDE PAIE" S'APPLIQUE A LA FAMILLE SOCIALE ?

Liste des député-e-s signataires - état au 3 décembre 2019

| | | |
|---|---|---|
| Aminian Taraneh | Cherbuin Amélie | Echenard Cédric |
| Aschwanden Sergei | Cherubini Alberto | Epars Olivier |
| Attinger Doepper Claire | Chevalley Christine  | Evéquois Séverine |
| Baehler Bech Anne | Chevalley Jean-Bernard | Favrod Pierre Alain  |
| Balet Stéphane | Chevalley Jean-Rémy | Ferrari Yves |
| Baux Céline | Chollet Jean-Luc | Freymond Isabelle |
| Berthoud Alexandre | Christen Jérôme  | Freymond Sylvain |
| Betschart Anne Sophie | Christin Dominique-Ella | Fuchs Circé  |
| Bettschart-Narbel Florence | Clerc Aurélien | Gander Hugues |
| Bezençon Jean-Luc | Cornamusaz Philippe  | Gaudard Guy |
| Bolay Guy-Philippe | Courdesse Régis  | Gay Maurice  |
| Bolay Nicolas | Cretegy Laurence  | Genoud Alice |
| Botteron Anne-Laure | Croci Torti Nicolas | Genton Jean-Marc |
| Bouverat Arnaud  | Cuendet Schmidt Muriel | Germain Philippe  |
| Bovay Alain | Cuérel Julien | Gfeller Olivier |
| Buclin Hadrien | Deillon Fabien | Gardon Jean-Claude |
| Buffat Marc-Olivier | Démétriades Alexandre | Glauser Nicolas |
| Butera Sonya | Desarzens Eliane | Glauser Krug Sabine |
| Byrne Garelli Josephine | Dessemontet Pierre | Glaysre Yann |
| Cachin Jean-François | Devaud Grégory  | Gross Florence |
| Cala Sébastien | Develey Daniel | Induni Valérie |
| Cardinaux François | Dubois Carole | Jaccard Nathalie |
| Carrard Jean-Daniel  | Ducommun Philippe | Jaccoud Jessica |
| Carvalho Carine | Dupontet Aline | Jaques Vincent |
| Chapuisat Jean-François  | Durussel José | Jaquier Rémy |

INTERPELLATION DE CHRISTIN - LE GRAND CONSEIL VA-T-IL POUVOIR DETERMINER SI LE PRINCIPAL DE
'QUI COMMANDE PAIE' S'APPLIQUE A LA FACTURE SOCIALE?

Liste des député-e-s signataires – état au 3 décembre 2019

| | | |
|--|---|---|
| Jobin Philippe  | Neumann Sarah | Ryf Monique |
| Joly Rebecca | Neyroud Maurice | Schaller Graziella  |
| Jungclaus Delarze Susanne | Nicolet Jean-Marc | Schelker Carole |
| Keller Vincent | Paccaud Yves | Schwaar Valérie |
| Labouchère Catherine  | Pahud Yvan  | Schwab Claude |
| Liniger Philippe | Pernoud Pierre André | Simonin Patrick |
| Lohri Didier  | Petermann Olivier | Sonnay Eric |
| Luccarini Yvan | Podio Sylvie | Sordet Jean-Marc  |
| Luisier Brodard Christelle | Pointet Cloé  | Stürner Felix |
| Mahaim Raphaël  | Probst Delphine | Suter Nicolas  |
| Marion Axel | Radice Jean-Louis  | Thalmann Muriel |
| Masson Stéphane | Rapaz Pierre-Yves  | Thuillard Jean-François  |
| Matter Claude | Räss Etienne | Treboux Maurice  |
| Mayor Olivier | Ravenel Yves | Trolliet Daniel |
| Meienberger Daniel | Rey-Marion Alette | Tschopp Jean |
| Meldem Martine  | Rezso Stéphane | van Singer Christian  |
| Melly Serge | Richard Claire | Venizelos Vassilis |
| Meyer Keller Roxanne | Riesen Werner | Volet Pierre |
| Meystre Gilles | Rime Anne-Lise | Vuillemin Philippe |
| Miéville Laurent  | Romanens Pierre-André  | Vuilleumier Marc |
| Misiego Céline | Romano-Malagrifa Myriam | Wahlen Marion |
| Mischler Maurice | Roulet-Grin Pierrette | Weissert Cédric |
| Mojon Gérard | Rubattel Denis | Wüthrich Andreas |
| Montangero Stéphane | Ruch Daniel | Zünd Georges |
| Mottier Pierre François | Rydlo Alexandre | Zwahlen Pierre |